

DOCUMENT D'INFORMATION

ÉPREUVE OBLIGATOIRE

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT,
de troisième année du secondaire

Écriture

128-316

Juin 2002

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉPREUVE	6
1.1 Épreuve sommative	6
1.2 Pratique complète d'écriture	6
1.3 Rôles de l'élève et de l'enseignante ou de l'enseignant	6
1.3.1 Rôle de l'élève	6
1.3.2 Rôle de l'enseignant ou de l'enseignante	6
1.4 Durée de l'épreuve	7
1.5 Matériel fourni	7
1.6 Remise des documents.....	7
1.7 Correction de l'épreuve	7
2. COMPÉTENCE ÉVALUÉE	9
2.1 Types de texte	9
2.2 Situation de communication	9
2.3 Préparation à l'épreuve.....	9
2.4 Matériel pour l'épreuve	10
ANNEXE I : Exemple d'une grille d'évaluation d'un texte courant.....	11
Exemple d'une grille d'évaluation d'un texte littéraire.....	12

Ce document est aussi disponible dans INTERNET à l'adresse suivante :
<http://www.meq.gouv.qc.ca/DFGJ>

INTRODUCTION

L'année scolaire 1999-2000 a été marquée par la mise en application du programme révisé (1995) de français dans les classes de troisième secondaire. Afin d'illustrer largement la nécessité d'adapter l'évaluation aux nouvelles approches de l'apprentissage, deux épreuves d'appoint avaient alors été fournies aux organismes scolaires en plus de l'épreuve obligatoire. En 2001-2002, seule l'épreuve obligatoire d'écriture est fournie pour le cours de français 128-316.

Les orientations ainsi que les conditions d'administration de l'épreuve obligatoire de mai 2002 sont exposées dans le présent document.

Il est à noter que, dans les organismes scolaires, on devra respecter l'horaire prescrit pour la tenue de l'épreuve¹.

¹ Voir l'*Info/sanction* n° 347, 2001-07-13.

1 CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉPREUVE

1.1 Épreuve sommative

L'épreuve obligatoire d'écriture est de type sommatif et s'adresse à l'ensemble des élèves de troisième secondaire. Elle permet de porter un jugement sur la compétence des élèves à rédiger un texte, et ce, conformément aux exigences du programme de 1995.

1.2 Pratique complète d'écriture

L'épreuve constitue une pratique complète d'écriture. Elle fait appel à un usage intégré des connaissances, des habiletés et des attitudes développées par l'élève au cours de l'apprentissage.

De plus, l'interdépendance des apprentissages en français, langue d'enseignement, est prise en considération et les tâches données à l'élève impliquent le recours à au moins deux compétences. Ainsi, l'épreuve d'écriture peut inclure des tâches de lecture et de communication orale.

Dans cette même optique, l'épreuve peut être composée à la fois de textes littéraires et de textes courants et un travail comparatif entre des textes peut être requis.

1.3 Rôles de l'élève et de l'enseignante ou de l'enseignant

Dans ce contexte d'évaluation des compétences, les tâches à réaliser ont été redéfinies et il y a lieu de préciser le rôle de l'élève ainsi que celui de l'enseignante ou de l'enseignant dans la phase de préparation d'une évaluation sommative.

1.3.1 Rôle de l'élève

La pratique d'écriture exigée de l'élève est complète en soi et la phase de préparation fait partie intégrante de cette pratique. De ce fait, il incombe à l'élève d'en assumer activement la responsabilité. Au moment de l'évaluation sommative, la période d'apprentissage est terminée; il revient donc désormais à l'élève de mettre à profit ses acquis et de s'engager dans la tâche de manière autonome. Il lui appartient de cibler les stratégies qu'il estime les plus efficaces pour réaliser les tâches demandées, de recourir à diverses ressources qu'il juge les plus pertinentes, de collaborer avec ses pairs et de partager avec eux ses connaissances et ses compétences pour contribuer à enrichir la préparation de chacun.

1.3.2 Rôle de l'enseignante ou de l'enseignant

Dans un souci d'équité et de justice pour l'ensemble des élèves du Québec, il importe que les interventions faites auprès de l'élève soient de même nature et de même envergure. Ainsi, l'enseignante ou l'enseignant doit veiller à la mise en place des conditions favorables à l'engagement de l'élève dans la préparation et à l'accomplissement des tâches demandées. Par exemple, elle ou il doit respecter le temps prescrit à la préparation des élèves en classe et favoriser, s'il y a lieu, les discussions entre les élèves.

Là s'arrête le soutien que l'enseignante ou l'enseignant est autorisé à fournir à l'élève. Elle ou il ne doit pas compenser un défaut d'apprentissage en travaillant à préparer l'épreuve sommative avec l'élève tant par l'analyse accompagnée des textes fournis ou choisis que

par la préparation guidée des notes de lecture ou la composition dirigée d'ébauches de textes à partir des sujets donnés, par exemple.

Toutefois, si une intervention d'appoint des enseignantes ou enseignants était jugée nécessaire, la nature et les modalités de celle-ci seraient spécifiées dans le guide de l'épreuve.

1.4 Durée de l'épreuve

La durée de l'épreuve, indépendamment du temps dévolu à la préparation par les élèves, est de 3 heures. Cependant, 15 minutes supplémentaires peuvent être accordées en sus de la durée fixée à l'horaire officiel tel que prescrit dans le *Guide de gestion de la sanction des études en formation générale des jeunes*, publié par la Direction de la sanction des études.

1.5 Matériel fourni

Le matériel fourni est constitué des documents suivants :

- un *Cahier de préparation*,
- un *Cahier de l'élève*,
- un *Cahier de rédaction*,
- un *Guide* destiné aux enseignantes et enseignants.

On trouvera aussi des consignes distinctes à l'intention des personnes responsables de la distribution du *Cahier de préparation*, de la surveillance et de l'évaluation.

1.6 Remise des documents

ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS	ÉLÈVES	
	Le jeudi 25 avril 2002	Le jeudi 2 mai 2002
– <i>Cahier de préparation</i> , – <i>Cahier de l'élève</i> , – <i>Cahier de rédaction</i> , – <i>Guide</i> .	– <i>Cahier de préparation</i>	– <i>Cahier de l'élève</i> , – <i>Cahier de rédaction</i> .

1.7 Correction de l'épreuve

Le *Guide*, fourni aux enseignantes et enseignants, contient les précisions nécessaires à la correction.

Les critères de correction sont établis à partir des composantes du profil du scripteur de textes littéraires et de textes courants².

² MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Programmes d'études. Le Français. Enseignement secondaire*, Québec, Direction de la formation générale des jeunes, 1995, p. 73-74 et 89 à 91.

Les enseignantes et les enseignants évaluent le travail accompli par les élèves en se référant aux indications des grilles fournies ou en utilisant d'autres grilles de correction **conformes aux critères de correction qui se dégagent du programme d'études**.

À l'annexe I, on présente deux exemples de grille d'évaluation : l'une pour le texte courant et l'autre pour le texte littéraire. Ces grilles seront adaptées à l'épreuve de mai 2002.

2 COMPÉTENCE ÉVALUÉE

2.1 Types de texte

En raison du nombre et de la variété des pratiques d'écriture privilégiées par le programme révisé (1995), l'élève de troisième secondaire développe des habiletés lui permettant d'écrire aussi efficacement des textes littéraires que des textes courants. Aussi l'élève pourra rédiger un texte littéraire ou un texte courant correspondant à la maturité textuelle et linguistique attendue d'un élève de troisième secondaire.

2.2 Situation de communication

La situation d'écriture comprend :

- une intention de communication;
- un choix de thèmes;
- le choix du type de texte;
- le destinataire du texte et ses caractéristiques, s'il y a lieu.

2.3 Préparation à l'épreuve

Un *Cahier de préparation* pouvant comporter des textes, des tableaux, des schémas, des illustrations ainsi que des éléments de réflexion devra être remis à l'élève 7 jours avant la date prévue pour l'épreuve. La préparation s'effectuera en deux parties :

- lecture et annotation individuelles des documents proposés;
- enrichissement de la lecture par les tâches proposées (par exemple : questionnement, discussion, travail d'équipe) et par une prise de notes dans les pages prévues à cette fin. Il va sans dire que la préparation est une étape importante du déroulement de l'épreuve et qu'elle influence sa réussite.

Le *Guide* qui accompagne l'épreuve expose les consignes à suivre pour présenter le *Cahier de préparation* aux élèves ainsi que les tâches proposées. On doit prévoir au moins 60 minutes pour la préparation. **Le *Cahier de préparation* devra être apporté le jour de l'épreuve.**

Au cours de cette étape, étant donné que l'élève a développé une démarche de travail efficace durant l'année, on lui demandera de planifier la révision de son texte, c'est-à-dire de construire la grille de révision qu'il et elle utilisera au moment de l'épreuve.

Pour élaborer sa grille de révision, l'élève doit tenir compte de ses forces et de ses faiblesses diagnostiquées en cours d'année. Aucune grille de révision ne sera fournie avec le *Cahier de l'élève*; toutefois, une section du *Cahier de préparation* sera consacrée à la planification de la révision et une page sera prévue pour que l'élève construise sa grille pour la révision textuelle et linguistique.

Dans aucun cas, l'enseignante ou l'enseignant ne devra intervenir en fournissant une procédure de correction de texte.

2.4 Matériel pour l'épreuve

Il n'y a pas de restrictions quant au nombre de documents ou d'ouvrages consultés; toutefois les choix de l'élève devraient être dictés par la maîtrise qu'il ou elle a de l'utilisation des documents.

Documents autorisés

- *Cahier de préparation* (obligatoire)
- Dictionnaire usuel
- Grammaire ou code grammatical
- Recueil de conjugaisons
- Dictionnaire de synonymes
- Dictionnaire des difficultés de la langue

L'usage d'un traitement de texte est autorisé, mais son utilisation est conditionnelle au fait que l'élève n'ait pas accès à un correcteur qui repère ou corrige ses fautes lexicales, syntaxiques ou orthographiques.

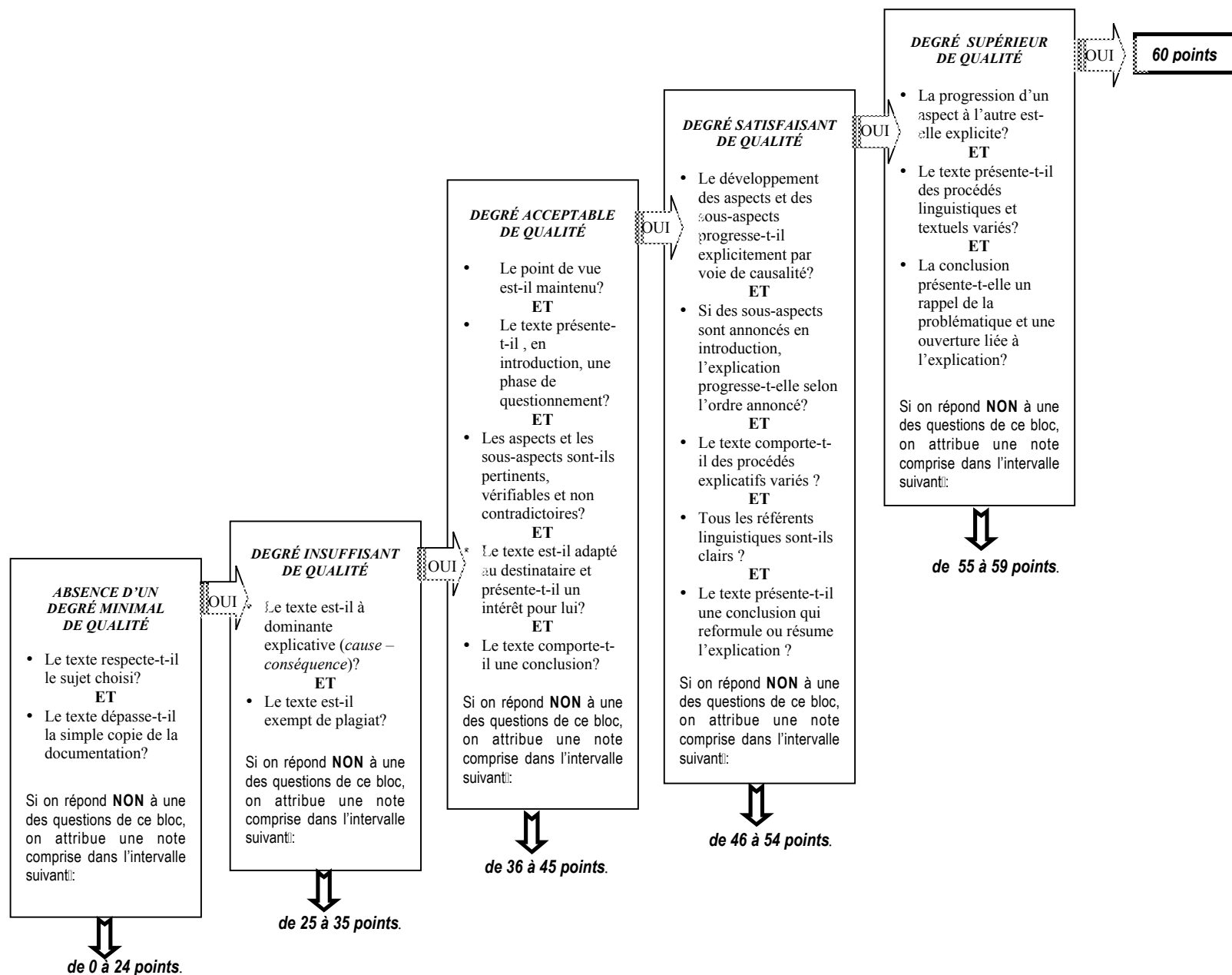
Documents non autorisés

- Notes de cours incluant des listes de mots ou de marqueurs
- Exemples de pratiques et d'évaluations formatives
- Tout document pouvant guider la démarche d'écriture
- Tout document présentant une méthodologie de révision de texte
- Dictionnaire électronique

ANNEXE I

Exemple d'une grille d'évaluation d'un texte courant

DOCUMENT DE TRAVAIL : cette grille sera adaptée à l'épreuve de mai 2002



Exemple d'une grille d'évaluation d'un texte littéraire

DOCUMENT DE TRAVAIL : cette grille sera adaptée à l'épreuve de mai 2002

